

## Philippe Van Parijs

### John Rawls, père fondateur de la pensée politique contemporaine

(publié dans *Le Monde*, 27 novembre 2002, p.33 ;  
et dans *La Libre Belgique*, 27 novembre 2002, p.15.)

Docteur de Princeton, professeur à Cornell puis à Harvard, John Rawls n'avait publié que quelques articles épars lorsqu'il fait paraître, à l'âge de cinquante ans, un livre long et aride dont personne ne prévoyait, et certainement pas lui-même, à quel point il allait révolutionner la pensée politique.

En dépit d'implications pratiques qui le situent à l'extrême gauche de l'échiquier politique américain, sa *Théorie de la justice* (1971) devient en effet rapidement la lecture obligatoire par excellence pour les enseignements de philosophie morale et sociale des universités des Etats-Unis. L'opposition rituelle entre Rawls et les utilitaristes, puis les libertariens, puis les communautariens et à l'occasion le marxisme analytique ou l'éthique de la communication, se met à structurer manuels et anthologies. Parallèlement, le livre est traduit dans de nombreuses langues — cette année encore en arabe — et se répand sur tous les continents.

Dans les innombrables discussions que ce livre a suscitées, Rawls lui-même est très peu intervenu directement. Il s'est cependant efforcé de clarifier de nombreux points dans les éditions successives de ses notes de cours finalement publiées sous le titre *Justice as Fairness* (2001). Il s'est aussi engagé dans une réflexion sur les présupposés de son approche, au fil d'essais ultérieurement intégrés dans son *Libéralisme politique* (1993). Enfin, dans *The Law of Peoples* (1999), préparé tout en luttant contre une santé déclinante, il s'est attaqué à la question de savoir comment sa conception de la justice devait être comprise pour pouvoir s'appliquer au niveau mondial.

Aux antipodes de son cadet Robert Nozick, orateur brillant et débatteur virevoltant, décédé en janvier dernier, Rawls s'est attelé à un grand projet central, poursuivi pendant plus d'un demi-siècle avec une intégrité sans faille et une modestie exemplaire, sans nulle concession aux modes de l'heure ni souci de s'attirer les faveurs de quiconque. Comment expliquer l'extraordinaire succès de l'oeuvre austère qui en est le produit? D'abord sans doute par le soin que Rawls a mis à la rédiger. Protégé de toute pression à publier vite et beaucoup, il s'est donné le temps de penser en profondeur les tenants et aboutissants de chacune de ses

affirmations, d'anticiper malentendus et objections. Comme à d'autres peut-être qui se sont hasardés à le critiquer tout en s'efforçant de bien le lire, il m'est plus d'une fois arrivé de penser à son propos ce que Pascal, je crois, disait de Dieu : qu'un peu de pensée en éloigne, mais que beaucoup y ramène. C'est cependant dans le contenu même de la *Théorie de la Justice*, dans la réponse forte et précise qu'elle apporte à la question de savoir ce qu'est une société juste, qu'il faut chercher la raison principale de son énorme impact.

Définie par les célèbres deux principes (qui en sont en fait trois), une telle société est d'abord une société dont les membres jouissent pleinement et également des « droits de l'homme », plus précisément d'un ensemble dûment spécifié de libertés fondamentales. Elle est ensuite une société d'où est bannie toute forme de discrimination : dans les limites imposées par les libertés fondamentales — qui empêchent notamment d'abolir la famille —, tout doit être fait pour que seuls les talents innés puissent légitimement affecter les possibilités d'accès aux diverses positions sociales. Enfin, si dans une société juste il peut y avoir des inégalités socio-économiques, c'est seulement à la condition qu'elles permettent à ceux qui occupent les positions sociales les moins avantagées d'accéder durablement à des avantages socio-économiques plus importants que sous tout arrangement plus égalitaire. La justice, en d'autres termes, ne consiste ni à gonfler autant que possible la somme des avantages socio-économiques, ni à en égaliser autant que possible la répartition, mais à rendre aussi grande que — durablement — possible la part la plus petite.

Cette conception de la justice n'implique pas de rejet a priori du marché. Elle est par ailleurs très loin d'entériner un capitalisme dérégulé. Elle ne justifie pas non plus un capitalisme flanqué d'un Etat-Providence recueillant les nombreux exclus du marché. En revanche, rien en elle n'exclut en principe un « socialisme libéral » combinant la propriété publique des moyens de production et une pleine liberté de choix occupationnel qu'un marché du travail performant rendrait compatible avec une allocation efficace des ressources. Et rien n'exclut non plus une « démocratie des propriétaires » combinant la propriété privée des moyens de production avec une diffusion si large du capital et des qualifications que les interventions ciblées et stigmatisantes de l'Etat-Providence en deviendraient sans objet.

La conception de la justice sociale ainsi grossièrement esquissée s'adosse à l'imposante tradition « contractualiste » issue de Kant, que Rawls a renouvelée en avançant la célèbre notion de « position originelle », une situation fictive caractérisée par la poursuite de l'intérêt personnel derrière un voile d'ignorance qui contraint à l'impartialité. Echappant rapidement

au cercle des seuls philosophe, la conception rawlsienne de la justice distributive n'a pas tardé à s'infiltrer chez les économistes. Ceux-ci ont certes souvent commencé par croire que Rawls proposait simplement de substituer à la maximisation du bien-être moyen, figure centrale de la vulgate utilitariste dont ils étaient imprégnés, la maximisation du bien-être minimal. Mais ils ont peu à peu perçu qu'il offrait une alternative bien plus radicale à l'utilitarisme, faisant comme lui place à des considérations d'efficacité économique, mais solidement encadrées dans un cadre éthique autrement plausible, de par la place qui y est faite aux libertés fondamentales et au souci prioritaire des moins favorisés.

Si Rawls a ainsi pu fournir matière à penser aux philosophes comme aux économistes professionnels, son importance réside encore bien davantage en ce qu'il est susceptible de fournir à notre génération la base intellectuelle dont elle a besoin pour reformuler sa vision d'un avenir faisable et désirable. Lors du seul de ses cours auquel j'aie eu l'occasion d'assister, Rawls exhortait ses étudiants de Harvard — c'était au printemps 1990 — à continuer, quoi qu'il arrive, à étudier le marxisme. Mais pour ceux qui persistent à adhérer aux grands idéaux d'égalité et de liberté qui sont aux sources de la gauche moderne, le marxisme ne peut plus être ce qu'il a été pour beaucoup dans la génération qui a précédé la nôtre.

C'est désormais l'oeuvre de Rawls qui constitue le repère incontournable pour réfléchir à ce qu'exige le souci de rendre notre société et notre monde moins injustes. Dans l'oeuvre du maître, aujourd'hui définitivement clôturée, nous ne trouverons pas de réponses clé-sur-porte à nos innombrables questions, mais une pensée lucide et solide susceptible de nous guider et de nous inspirer, et aussi la conviction, qui a nourri jusqu'au bout l'effort de sa vie, que l'argumentation raisonnable est en mesure de dompter égoïsmes et passions. Pas toujours, bien sûr. Mais un peu plus souvent grâce à Rawls. Et beaucoup plus souvent si nous sommes nombreux, toutes disciplines, tous pays confondus, non à étudier mais à pratiquer le type de pensée politique qu'il a magistralement illustré.

Philippe Van Parijs  
Professeur à l'Université catholique de Louvain  
Chaire Hoover d'éthique économique et sociale